

Schéma des achats responsables

2023 - 2027



Édito du Président

Dans le cadre du plan stratégique départemental - Horizon 2030, le Département du Puy-de-Dôme a adopté son Schéma des achats responsables (SAR). Élaboré pour la période 2023-2027, cet outil vise à améliorer notre politique en matière d'achats publics, en l'inscrivant dans une démarche plus respectueuse de l'environnement et de l'humain. À travers le SAR, je souhaite envisager la commande publique comme un levier d'optimisation des dépenses, un acteur social, un vecteur de transition écologique mais aussi de soutien aux opérateurs économiques. D'ailleurs, en 2022, sur les 106 M€ des achats annuels effectués par le Département, 64 M€ étaient à destination des entreprises puydômoises (soit 61 % du montant total).

Ayant pour vocation à s'appliquer à la totalité des achats de la collectivité, le SAR se fonde sur quatre piliers : la transition écologique, l'intégration de considérations sociales, le respect de l'environnement et l'accès des entreprises à la commande publique départementale. Composé de 8 orientations et 20 objectifs, ce schéma concerne l'ensemble des domaines de compétences du Département pour lesquels nous devons être ambitieux et faire preuve d'un engagement fort.

En intégrant des clauses sociales dans ses marchés, le Département affiche sa volonté d'inciter les entreprises à réaliser des actions en faveur de l'insertion professionnelle. En 2022, dans un objectif de réduction des inégalités, 36 000 heures de travail ont ainsi été réservées aux Puydômois éloignés de l'emploi. Un travail sera également mené aux côtés des acteurs du handicap et de l'économie sociale et solidaire. Ces actions seront renforcées en valorisant la responsabilité sociale des entreprises et en soutenant activement le commerce équitable.

Pour préserver le patrimoine naturel puydômois, une vigilance particulière sera portée aux achats de biens, en privilégiant les produits éco-conçus, bio-sourcés et à faible impact environnemental, ainsi qu'à la gestion des déchets et aux modes de productions des énergies.

Aux côtés des services départementaux, de nombreux partenaires territoriaux ont été associés à l'élaboration du schéma, afin de recueillir leurs attentes en matière de commande publique responsable. Dans un esprit de concertation et d'adaptation continue, pour agir efficacement en faveur d'un développement territorial écologique et inclusif, il sera régulièrement évalué, en lien avec les partenaires.

Avec le SAR, dans la continuité du Plan de sobriété et d'efficacité énergétique et de celui concernant la sobriété et l'optimisation des usages de l'eau de la collectivité départementale, le Département du Puy-de-Dôme s'inscrit une nouvelle fois dans une démarche exemplaire, valorisant nos richesses environnementales, sociales et économiques, clefs de voûte du futur de tous les Puydômois !

Lionel CHAUVIN
Président du Conseil départemental
du Puy-de-Dôme

Sommaire

Page 3	Édito du président	Page 18
Page 6 et 7	Lexique	Page 19
Page 8	Chiffres clés	Page 20
Page 9	Champs d'application	Page 21
Pages 10 et 11	Vue d'ensemble	Page 22
Pages 12 et 13	PILIER 1 - Les 12 critères de la transition écologique	Page 24
Page 14	PILIER 2 - Intégrer des considérations sociales dans nos achats	Page 25
Pages 15 et 16	1 - Renforcer l'insertion des personnes éloignées de l'emploi par des achats plus inclusifs	Page 26
Page 17	2 - Valoriser la responsabilité sociale des entreprises (RSE)	Page 29

PILIER 3 - Généraliser l'intégration de considérations environnementales dans nos achats
3 - Faciliter et développer la prise en compte des enjeux environnementaux dans notre processus achats
4 - Contribuer au développement et à la valorisation de l'économie circulaire
5 - Limiter et réduire l'empreinte carbone de nos achats
6 - Intégrer l'analyse du coût global
PILIER 4 - Favoriser l'accès des entreprises à la commande publique départementale
7 - Dynamiser les relations avec le tissu économique local
8 - Consolider une relation responsable avec les fournisseurs
Vie du Schéma des achats responsables



Lexique

AGEC : loi anti-gaspillage pour une économie circulaire.

Allotissement : les marchés sont passés en lots séparés, sauf si leur objet ne permet pas l’identification de prestations distinctes. L’acheteur détermine le nombre, la taille et l’objet des lots. L’allotissement peut-être géographique ou technique.

Coût global : il s’agit des coûts directs supportés par la collectivité (acquisition, utilisation, maintenance et fin de vie).

Coût du cycle de vie : il s’agit des coûts (liés à l’acquisition, l’utilisation, la maintenance...) directement supportés par l’acheteur auxquels s’ajoutent les coûts indirects appelés externalités environnementales (pollution atmosphérique, déforestation...).

Économie circulaire : il s’agit de la production de biens et de services de manière durable en limitant la consommation et le gaspillage des ressources ainsi que la production de déchets. Elle vise à augmenter l’efficacité de l’utilisation des ressources et à diminuer l’impact sur l’environnement.

Entreprise adaptée : c’est une entreprise du milieu ordinaire, soumise aux dispositions du code du Travail, qui a la spécificité d’employer au moins 55 % de travailleurs handicapés parmi ses effectifs de production. Ces travailleurs sont recrutés parmi les personnes sans emploi les plus éloignées du marché du travail.

ESAT : établissements ou services d’aide par le travail. Ce sont des établissements médico-sociaux qui relèvent, pour l’essentiel, des dispositions figurant dans le code de l’action sociale et des familles. Ils offrent aux personnes handicapées des activités diverses à caractère professionnel et un soutien médico-social et éducatif en vue de favoriser leur épanouissement personnel et social.

ESS : économie sociale et solidaire. Il s’agit d’un ensemble d’entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d’utilité sociale.

GES : gaz à effet de serre.

OAB : offre anormalement basse.

Plan stratégique départemental : <https://www.puy-de-dome.fr/assemblee-departementale/plan-strategique-departemental.html>

PLIE : Plan local pour l’insertion et l’emploi.

Recyclage : toute opération de valorisation par laquelle les déchets, y compris les déchets organiques, sont retraités en substances, matières ou produits aux fins de leur fonction initiale ou à d’autres fins.

Réemploi : toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus.

Réutilisation : toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés à nouveau.

RSE : Responsabilité sociale des entreprises.

SAR : Schéma des achats responsables.

SIAE : Structure d’insertion par l’activité économique.

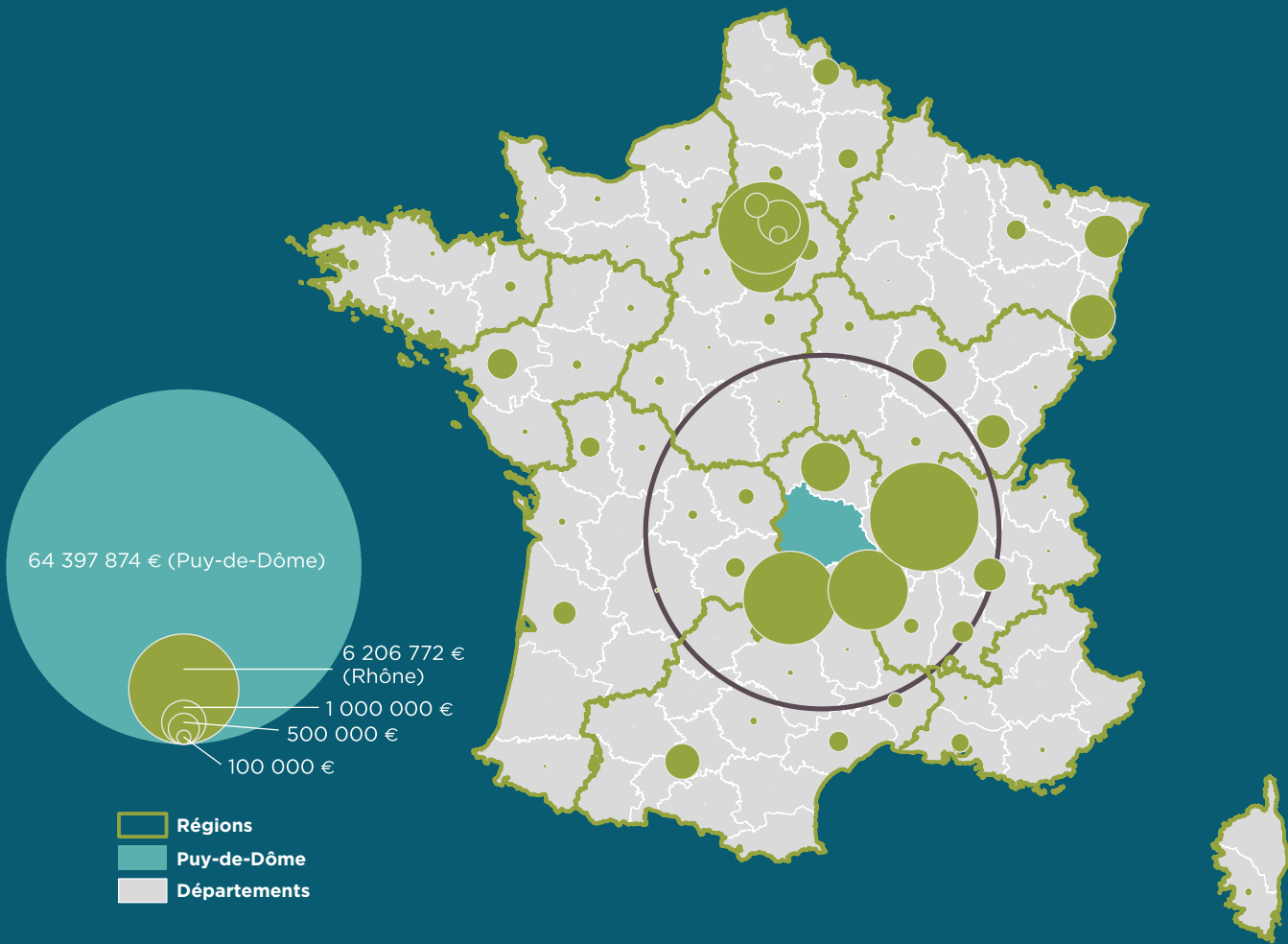
Solution de base : contenu technique minimal imposé par le pouvoir adjudicateur pour que l’offre soit jugée conforme techniquement.

Sourcing : permet de réaliser des études de marché, de solliciter des avis ou d’informer les opérateurs économiques du projet et des exigences associées. La pratique du sourcing ne doit pas conduire à procurer un avantage aux opérateurs sondés. Article R.2111-1 du code de la commande publique (CCP).

TPE-PME : très petites entreprises - petites et moyennes entreprises.

Variantes : modifications, à l’initiative des candidats, de spécifications prévues dans la solution de base décrite dans les documents de la consultation. Il s’agit d’une «offre alternative» qui ne peut pas être moins performante que la solution décrite initialement par l’acheteur.

Chiffres clés 2022



Répartition géographique des dépenses achats (travaux, fournitures et services) du Département du Puy-de-Dôme.

Champs d'application

Le Schéma des achats responsables, qui répond aux obligations de l'article L. 2111-3 du Code de la commande publique et au décret du 2 mai 2022, a été défini par un Comité des achats constitué en interne au sein du Conseil départemental du Puy-de-Dôme et composé de 17 élus, après une démarche de concertation interne et avec de nombreux acteurs locaux.

Les piliers et orientations identifiés reposent sur l'intégration de considérations sociales, environnementales et économiques dans nos achats au moyen de différents outils juridiques à travers l'objet même des marchés, l'analyse des candidatures et des offres et leurs conditions d'exécution.



Afin de couvrir la totalité des achats de la collectivité, le présent Schéma a vocation à s'appliquer sur la période 2023-2027, aux commandes et marchés publics du Département quel que soit leur montant, mais également aux marchés conclus dans le cadre des nombreux groupements de commandes dont le Département assure la coordination en apportant son ingénierie à d'autres collectivités ou établissements publics du Puy-de-Dôme.

Ce champ d'application élargi permettra ainsi de faire rayonner l'achat durable et responsable sur un périmètre étendu.

Le Schéma des achats responsables fera l'objet d'une évaluation régulière, dans une démarche constante de concertation et d'amélioration continue.



Vue d'ensemble du Schéma des achats responsables illustré

PILIER 1

Les 12 critères de la transition écologique

- impact sanitaire et social
- impact économique
- impact environnemental et énergétique
- impact sur les changements de pratiques

PILIER 2

Intégrer des considérations sociales dans nos achats

- 1 - Renforcer l'insertion des personnes éloignées de l'emploi par des achats plus inclusifs
- 2 - Valoriser la responsabilité sociale des entreprises (RSE)

PILIER 3

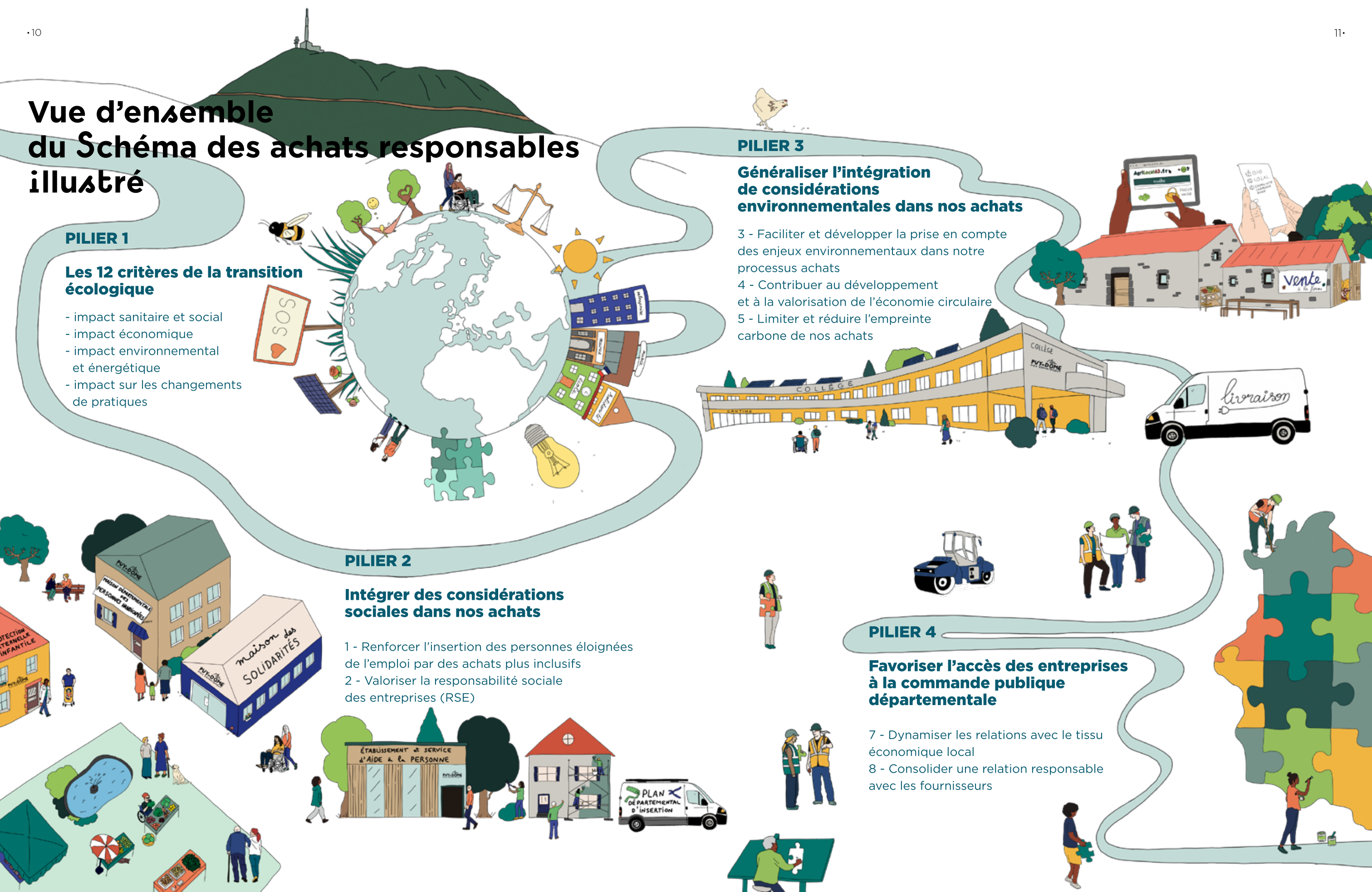
Généraliser l'intégration de considérations environnementales dans nos achats

- 3 - Faciliter et développer la prise en compte des enjeux environnementaux dans notre processus achats
- 4 - Contribuer au développement et à la valorisation de l'économie circulaire
- 5 - Limiter et réduire l'empreinte carbone de nos achats

PILIER 4

Favoriser l'accès des entreprises à la commande publique départementale

- 7 - Dynamiser les relations avec le tissu économique local
- 8 - Consolider une relation responsable avec les fournisseurs



PILIER 1

Les 12 critères de la transition écologique

En 2022, le Conseil départemental a défini son plan stratégique départemental – Horizon 2030. Cette nouvelle feuille de route politique s’articule autour de 5 axes, dont l’axe 5 « Faire de la transition écologique une ambition collective, équitable, partagée et créatrice de valeur ».

Le Plan départemental des transitions écologiques, qui constitue le volet opérationnel de cet axe 5, décline quant à lui les dispositifs et projets départementaux qui permettront de répondre à cet objectif que l’on retrouve en transversalité dans la majeure partie des compétences départementales.

Pour accompagner les enjeux de la transition écologique et prendre en compte tous les aspects de celle-ci (environnementaux, sociaux, économiques, démocratiques), le Département a également fait le choix d’expérimenter une nouvelle organisation managériale. 6 binômes, composés chacun de deux « pilotes » issus de tous les pôles de compétences de la collectivité, sont chargés de thématiques transversales de la transition : l’eau, l’alimentation, l’énergie, les déplacements, le patrimoine et la transition démocratique et sociale.

Chaque binôme est composé d’un expert de la thématique et d’un « explorateur » non-expert pour garantir une vision plus large et faciliter l’ouverture et le mode projet.

La raison d’être de cette organisation est de prendre en compte tous les aspects de la transition écologique et, pour cela, de sortir d’une organisation et d’une vision traditionnelle en silos.

Ils ont conçu collectivement une grille de 4 impacts et 12 critères qui permettent d’analyser les projets de la collectivité et particulièrement leurs externalités positives et négatives par le prisme de la transition écologique.

En appliquant cette grille à des marchés ciblés de la collectivité, le Département du Puy-de-Dôme vise un achat « réfléchi et durable » à destination des Puydômois sans poursuivre une ultraconsommation et en participant à l’accélération de process innovants tels que le réemploi. Face aux crises climatiques et économiques que nous connaissons tous, nos mentalités doivent évoluer et nos valeurs changer.

L’application de la méthode des 12 critères de la transition à certains de nos achats, lors de la phase de préparation et ensuite lors du bilan d’exécution du marché, permettra de questionner autrement nos besoins et la manière d’y répondre. Ce 1^{er} pilier est ainsi une porte d’entrée unique pour faire levier sur la transition écologique de notre territoire.

Indicateur

☐ Nombre de marchés avec application des 12 critères de la transition

La transition écologique est le mécanisme par lequel l’humanité va réussir à se transformer par le renouvellement de ses façons de consommer, de produire, de travailler, d’urbaniser, de se déplacer et de remettre au cœur de la matrice sociétale la préservation du vivant et des ressources...

En quoi ce projet participe-t-il à la transition écologique ?



PILIER 2

Intégrer des considérations sociales dans nos achats

L'intégration de clauses sociales dans la commande publique est un véritable outil permettant d'inciter les entreprises à réaliser des actions en faveur de l'insertion professionnelle.

L'application de ce dispositif à certains marchés du Département a permis de réserver en 2022 plus de 36 000 heures de travail aux Puydômois éloignés de l'emploi.

Par ailleurs, en diversifiant nos achats vers le secteur de l'économie sociale et solidaire et du handicap et en facilitant l'accès aux marchés publics à ces structures, notre collectivité affiche sa volonté d'encourager les actions socialement responsables.

Dans cette dynamique, l'ambition est d'accompagner les acteurs économiques dans une démarche de progrès en valorisant leurs engagements en matière sociale.



1 - Renforcer l'insertion des personnes éloignées de l'emploi par des achats plus inclusifs

Objectifs poursuivis	Actions
Faciliter l'insertion des personnes éloignées de l'emploi	Développer l'intégration d'une clause sociale d'insertion qui impose aux entreprises attributaires de réaliser une action d'insertion professionnelle : -> élargir le nombre et le type de marchés envoyés au PLIE (Plan local d'insertion et d'emploi) aux marchés de fourniture et services, en conservant le seuil de 90 000 € HT pour les marchés de travaux, afin de diversifier les secteurs d'activités et le profil des bénéficiaires -> diffuser la programmation annuelle de nos marchés pour permettre au PLIE de connaître nos futurs besoins et anticiper les plans d'actions -> renforcer la collaboration avec le PLIE
Faciliter l'accès aux marchés publics pour : - les structures de l'économie sociale et solidaire - les opérateurs économiques qui emploient des travailleurs handicapés ou défavorisés	Encourager les achats auprès des différents SIAE et ESAT, entreprises adaptées en ciblant des lots à destination de ces secteurs Organiser des rencontres régulières avec ces structures pour : - présenter nos besoins - proposer des formations sur les marchés publics Développer le sourcing afin d'avoir une connaissance des acteurs de notre territoire



- Indicateurs**
- Nombre de marchés « clausés » par le PLIE
 - Nombre d'heures d'insertion réalisées par an
 - Nombre et profil des bénéficiaires
 - Nombre de marchés réservés et typologie des structures



2 - Valoriser la responsabilité sociale des entreprises (RSE)

Objectifs poursuivis Actions

Inciter les entreprises soumissionnaires à présenter des offres plus socialement responsables

Continuer de lutter contre :
- le dumping économique et social, par l'utilisation de la formule de détection des offres anormalement basses
- le travail dissimulé

Interroger les entreprises sur leurs engagements RSE lors du sourcing

Utiliser un critère d'évaluation relatif à la RSE en lien avec l'objet du marché (engagement en matière de respect des droits de l'Homme au travail, certification, égalité femme/homme, audit social...)

Soutenir et promouvoir le commerce équitable

Valoriser la proposition de produits issus de commerce équitable (intégration de clauses imposant des labels, garanties d'origine afin de certifier un mode de production et de fabrication conforme aux principes de commerce équitable)



Indicateurs

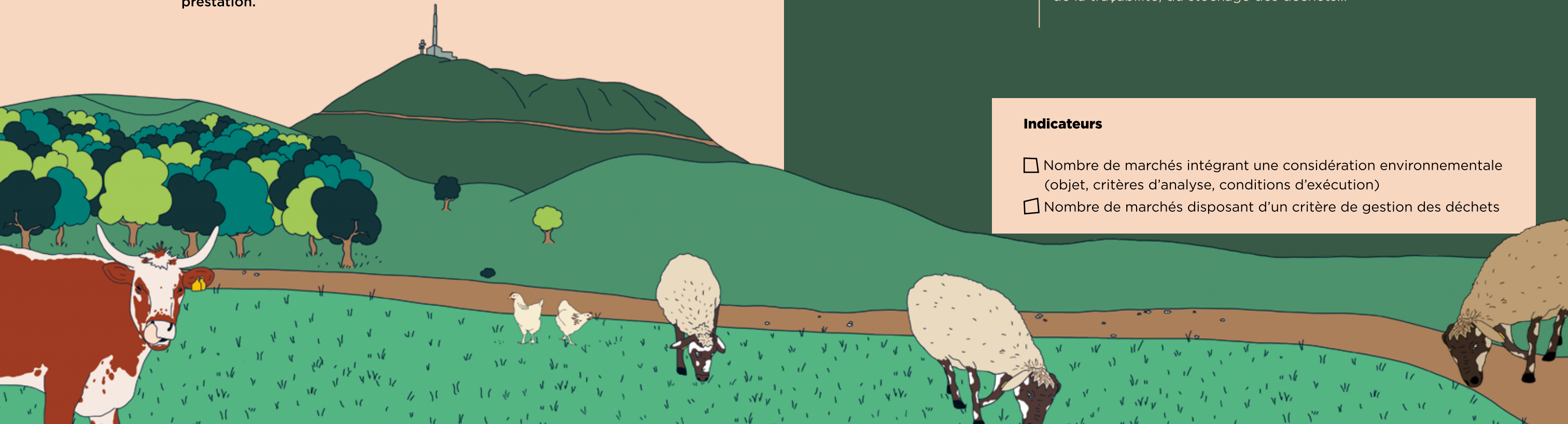
- ☐ Nombre d'offres anormalement basses (OAB) détectées et déclarées
- ☐ Nombre de marchés intégrant une considération relative à la RSE
- ☐ Nombre de marchés intégrant des produits disposant d'un label de commerce équitable

PILIER 3

Généraliser l'intégration de considérations environnementales dans nos achats

En raison de leur volume financier et de leur diversité, nos achats sont un levier essentiel pouvant participer à l'émergence d'une économie responsable pour ainsi contribuer à la transition écologique. Fort des diverses actions déjà engagées au sein du Département, ce pilier s'attache à pérenniser et développer les achats minimisant les impacts sur la santé humaine, les ressources naturelles et la biodiversité afin de préserver notre patrimoine naturel puydômois ainsi que les générations futures.

Il s'agit de s'interroger sur les objectifs à dimensions environnementale, énergétique et écologique pouvant être mis en œuvre, et donc de privilégier les matériaux et produits verts, écoresponsables, durables et à faible impact sanitaire. Chaque besoin devra être questionné et des alternatives écologiques recherchées au travers des différents prismes de nos orientations. Cette prise en compte doit être établie sur l'ensemble du cycle de vie du produit ou de la prestation.



3 - Faciliter et développer la prise en compte des enjeux environnementaux dans notre processus achats

Objectifs poursuivis	Actions
Intégrer des spécifications techniques ou des critères en lien avec les aspects environnementaux	• Aborder ces considérations lors du sourcing • Développer l'intégration de clauses imposant des labels, garanties d'origine... • Développer des critères sur l'efficacité énergétique de l'offre, la performance en matière de protection de l'environnement...
Privilégier les achats de produits éco-conçus, bio-sourcés et à faible impact environnemental	• Aborder ces considérations lors du sourcing • Définir des spécifications techniques • Autoriser ou imposer des variantes
Optimiser la gestion des déchets dans nos achats	• Aborder ces considérations lors du sourcing • Définir des critères sur l'organisation de la gestion des déchets • Étudier l'introduction de pénalités pour non respect du tri, de la traçabilité, du stockage des déchets...

Indicateurs

- ☐ Nombre de marchés intégrant une considération environnementale (objet, critères d'analyse, conditions d'exécution)
- ☐ Nombre de marchés disposant d'un critère de gestion des déchets

4 - Contribuer au développement et à la valorisation de l'économie circulaire

Objectifs poursuivis	Actions
Intégrer l'acquisition de biens et matières issus du réemploi, de la réutilisation ou comportant des matières recyclées	• Identifier les marchés lors de la programmation annuelle • Développer l'intégration des clauses de réemploi • Autoriser ou imposer des variantes en faveur du réemploi
Veiller à la limitation des déchets dans nos achats	• Développer une clause de réduction des déchets • Développer l'intégration de clauses de performance, de caractérisation et de suivi de la valorisation des déchets • Assurer le réemploi et la réutilisation des déchets produits dans le cadre de nos achats

Indicateurs

- ☐ Pourcentage de dépenses par segment d'achats de biens et matières issus du réemploi, de la réutilisation ou comportant des matières recyclées
- ☐ Nombre de marchés imposant le réemploi des matériaux
- ☐ Nombre de marchés disposant d'une clause de réduction des déchets (clause de performance ou pénalités)

5 - Limiter et réduire l'empreinte carbone de nos achats

Objectifs poursuivis	Actions
Systématiser l'approche « baisse des gaz à effet de serre (GES) »	• Valoriser les offres émettant le moins de gaz à effet de serre (GES) • Favoriser les moyens de déplacement et de livraison alternatifs
Réduire l'impact environnemental du numérique	• Prendre en compte l'indice de réparabilité des équipements • Développer l'exigence de labels (Energy Star, Green IT...) • Favoriser le réemploi
Favoriser les énergies vertes	• Développer l'achat d'énergie à haute valeur écologique • Optimiser et « verdir » la flotte de véhicules

Indicateurs

- ☐ Nombre de marchés disposant d'un critère en lien avec la diminution des GES
- ☐ Nombre de marchés intégrant un indice de réparabilité des équipements
- ☐ Pourcentage d'achats d'énergie à haute valeur écologique
- ☐ Pourcentage de la flotte des véhicules « verts »

6 - Intégrer l'analyse du coût global

Objectifs poursuivis	Actions
Développer la méthodologie du coût global	Lors de la programmation annuelle, identifier les marchés dont tous les coûts directs supportés par la collectivité (acquisition, utilisation, maintenance et fin de vie) seront analysés
Expérimenter la prise en compte du coût global du cycle de vie	Lors de la programmation annuelle, identifier les marchés pour lesquels le coût global et les externalités environnementales (pollution atmosphérique, déforestation...) pourront être pris en compte

Indicateurs

☐ Nombre de marchés pour lesquels le coût global ou l'analyse en cycle de vie a été appliqué



PILIER 4

Favoriser l'accès des entreprises à la commande publique départementale



Nos achats représentent un montant de 106 millions d'euros, dont plus de 61 % sont à destination d'entreprises situées sur le territoire du Puy-de-Dôme, soit 64 millions et 17 millions d'euros supplémentaires dans la région AURA (80 %). La participation du Département à l'activité économique locale doit ainsi être soutenue et contribuer à un développement économique responsable participant ainsi à la transition écologique départementale notamment.

Les rencontres avec les fédérations professionnelles et les divers représentants des entreprises locales ont fait émerger le besoin de dynamiser les échanges avec le tissu économique local. La consolidation d'une relation responsable avec les fournisseurs est également un enjeu d'une commande publique puydômoise durable.



7 - Dynamiser les relations avec le tissu économique local

Objectifs poursuivis	Actions
Optimiser le taux de réponse à nos consultations en diffusant la programmation de nos marchés pour permettre aux entreprises de connaître nos futurs besoins et anticiper leur plan de charge	• Organiser au Département un événement annuel de communication sur la programmation des marchés • Participer à des évènements de communication extérieurs • Diffuser nos statistiques annuelles sur les achats
Accompagner les opérateurs économiques	• Proposer des formations à destination des entreprises • Mettre en ligne un guide pratique de l'achat public sur le site internet de la collectivité • Encourager les TPE/PME du territoire à se grouper afin d'accéder aux marchés stratégiques
Diffuser une culture participative autour de l'achat responsable	• Participer aux rencontres et aux groupes de travail organisés par les fédérations, réseaux et acheteurs publics locaux • Développer le sourcing local prospectif • Organiser un suivi du Schéma avec les partenaires
Utiliser les marchés passés sans publicité ni mise en concurrence pour permettre aux entreprises locales de répondre à nos besoins	• Choisir un opérateur économique de proximité pour nos marchés inférieurs aux seuils de mise en concurrence • Conclure des marchés innovants avec des entreprises locales



Indicateurs

- ☐ Nombre d'offres par consultation (détail par lot)
- ☐ Répartition géographique des fournisseurs
- ☐ Pourcentage de marchés passés sans publicité ni mise en concurrence attribués à des entreprises locales
- ☐ Nombre de marchés innovants

8 - Consolider une relation responsable avec les fournisseurs

Objectifs poursuivis	Actions
Veiller à une répartition équilibrée des besoins de la collectivité à destination des opérateurs économiques	• Développer le sourcing local • Adapter l'allotissement géographique et technique à la structuration économique • Limiter le nombre de lots attribués à une même entreprise • Autoriser les variantes • Adapter le niveau de qualifications et certifications requises en fonction de l'objet du marché • Encourager le recours aux visites de sites
Développer un suivi et une évaluation fournisseur	• Mettre en place un bilan d'exécution des marchés • Développer un questionnaire d'évaluation en fin de marché auprès des fournisseurs volontaires dans une démarche d'amélioration continue

Indicateurs

- ☐ Pourcentage de marchés attribués par typologie et zones géographiques des opérateurs économiques
- ☐ Nombre de consultations limitant le nombre de lots attribués à une même entreprise
- ☐ Nombre de pénalités appliquées et de marchés résiliés
- ☐ Nombre de questionnaires d'évaluation retournés



Notes

[illegible]

Vie du Schéma des achats responsables

L'application du Schéma sera effective dès son adoption par l'Assemblée départementale. Ses indicateurs feront l'objet d'un suivi semestriel par le Comité des achats jusqu'à la fin de la mandature (2027).

Les différents partenaires rencontrés lors de l'élaboration de ce Schéma, dans une démarche de concertation, seront invités, selon une fréquence adaptée, à échanger sur sa mise en œuvre et à identifier les points positifs, les pistes d'amélioration et les points de vigilance.

Ce Schéma ayant vocation à s'appliquer à tous les achats de la collectivité jusqu'en 2027, tout nouveau partenaire intéressé ou impacté par cette démarche pourra être associé à son suivi.

En interne, dans une démarche d'évaluation concertée, un suivi détaillé et piloté par la direction de l'achat public sera mis en place à plusieurs niveaux :

- lors des réunions mensuelles de la direction de l'achat public avec les pôles,
- avec la mission transition écologique et les binômes,
- lors des clubs marchés,
- en comité de direction (semestriel/annuel).

Le Département remercie tous les partenaires rencontrés et qui ont participé à cette démarche de concertation. L'implication de ces divers acteurs contribuera à la réussite de l'application du Schéma puydômois des achats responsables.

Directeur de la publication
Lionel Chauvin

Édité par
Conseil départemental du Puy-de-Dôme
24 rue Saint-Esprit - 63033 Clermont-Ferrand

Direction artistique et illustrations
Charlotte Pargue

Tous droits réservés.

